

Programme d'actions du Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin 2020 - 2024

Axe n°1 : Accès aux soins

Axe n°2 : Vieillesse de la population

Axe n°3 : Prévention Promotion de la santé et communication

Axe n°4 : Santé mentale et handicap

AXE N°1

ACCES AUX SOINS

Fiche Action n°1-1 Renforcer la coopération avec le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Indre

Fiche Action n°1-1-1 Renforcer et développer le partenariat entre le Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc et la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton-sur-Creuse

Fiche Action n°1-1-2 Développer la télémédecine

Fiche Action n° 1-2 Accompagner à la création d'un exercice coordonné (CPTS)

Fiche Action n° 1-3 Promouvoir l'attractivité du territoire

Fiche Action n° 1-4 Accompagner l'exercice regroupé des professionnels de santé sur le territoire

Fiche Action n° 1-5 Etude sur les besoins de Soins de Suite et de Réadaptation

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 1-1 : Renforcer la coopération avec le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Indre

Nom du pilote : Groupement Hospitalier de Territoire de l'Indre et Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton-sur-Creuse

Renforcer la coopération avec le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Indre	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	ACCES AUX SOINS PRIMAIRES
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre de soins de proximité sur le territoire du Pays Val de Creuse Val d'Anglin - Garantir aux patients un meilleur accès aux soins
Description de l'action	<p>Cette action se compose de plusieurs projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le partenariat entre la MSP d'Argenton-sur-Creuse et les différentes thématiques et/ou filières du Projet Médical et Soignant Partagé du GHT de l'Indre : les thématiques Urgences, Chirurgie, HAD, SSR et les filières AVC, insuffisance cardiaque, insuffisance respiratoire, oncologie, soins palliatifs, trauma de la personne âgées, troubles cognitifs, psychiatrie, gynécologie-obstétrique et l'axe de développement sur l'éducation thérapeutique (<i>lien avec la fiche action 1-1-1 « renforcer et développer le partenariat entre le CH Châteauroux-le Blanc et la MSP d'Argenton-sur-Creuse »</i>) - Développer la télémédecine (<i>en lien avec la fiche action 1-1-2 relative avec la Télémédecine</i>)
Population cible	La population locale, tout âge confondu
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Acteurs de la Maison de Santé Pluridisciplinaire en lien avec les acteurs de chaque thématique et/ou filière du Projet Médical et Soignant Partagé du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Indre
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc - Les professionnels de la MSP d'Argenton - Les professionnels de santé des cabinets médicaux d'Eguzon et de Saint Benoit du Sault. - Les professionnels du GHT de l'Indre - L'Infirmière Diplômée d'Etat chargée de la Télémédecine dans le cadre du GHT de l'Indre
Calendrier prévisionnel	2020

Dispositif d'évaluation : ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils :	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de patients accueillis - nombre de consultations spécialisées
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	<ul style="list-style-type: none"> - financement - accès au haut débit - réticence et résistance aux changements de pratiques des professionnels
Sources de financement potentielles	

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 1-1-1 : Renforcer et développer le partenariat entre le Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc et la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton-sur-Creuse

Nom du pilote : Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton sur Creuse

Renforcer et développer le partenariat entre le CH Châteauroux-Le Blanc et la MSP d'Argenton/ Creuse	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	ACCES AUX SOINS PRIMAIRES
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre de soins de proximité sur le territoire du Pays VCVA - Favoriser l'accès aux soins pour tous - Permettre à chaque patient de bénéficier d'une prise en charge spécialisée de proximité
Description de l'action	<p>Aujourd'hui, il existe déjà des relations avec le Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consultations de spécialistes du Centre Hospitalier Châteauroux-Le Blanc dans les locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton - télé-interprétation d'holters cardiaques par un cardiologue du Centre Hospitalier - télé-interprétation par le service d'imagerie médicale du site de Châteauroux des images médicales réalisées sur le site de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton <p>Le but de cette action est de pérenniser les consultations existantes et de développer l'offre à d'autres spécialités, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les consultations en cardiologie et continuer les explorations vasculaires - Mettre en place des consultations en gastro-entérologie, gynécologie, chirurgie vasculaire, chirurgie digestive, dermatologie, pneumologie, pédiatrie...
Population cible	La population locale, tout public confondu
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels de la MSP - Les professionnels de santé du CH Châteauroux Le Blanc
Calendrier prévisionnel	2020

Dispositif d'évaluation : ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils :	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de spécialistes en plus - nombre de consultations
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	Nécessité d'avoir des spécialistes disponibles
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - ARS

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 1-1-2 : Développer la télémédecine

Nom du pilote : Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton sur Creuse

<i>Développer la télémédecine</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	ACCES AUX SOINS PRIMAIRES
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les inégalités d'accès aux soins - Améliorer l'organisation des soins - Fluidification du parcours et prise en charge sécurisée - Favoriser la coopération et la coordination entre les professionnels de santé
Description de l'action	<p>La télémédecine présente plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accessibilité aux soins dans les zones isolées - Eviter les hospitalisations et faciliter le maintien à domicile - Favoriser la coordination organisée entre professionnels de santé - Répondre plus efficacement aux situations d'urgence et de permanence des soins <p>Cette action consiste à développer la télémédecine à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les pratiques de la télé-expertise à la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton-sur-Creuse et de la télésurveillance. La télé-expertise consiste à demander des avis médicaux ou paramédicaux sur le dossier d'un patient. - Maintenir voire développer la télé-expertise avec interprétation d'holter par un cardiologue du site de Châteauroux. - Développer la télésurveillance des dispositifs médicaux pour les patients du bassin de vie en lien avec le service de Cardiologie du site de Châteauroux. - Développer les avis de télé-expertise avec interprétation des rétinographies par un ophtalmologiste du site du Blanc pour les patients diabétiques ayant une rétinographie sur le site de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton-sur-Creuse en lien également avec le réseau DIAPASON et le GIP e-santé Centre Val de Loire. - Relancer la télémédecine dans les EHPAD et étudier la surveillance nocturne par une infirmière dans ces établissements. - Promouvoir la pratique de la télémédecine auprès des professionnels de santé et de la population.
Population cible	La population locale, tout public confondu
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton-sur-Creuse

Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - ARS Centre Val de Loire - Réseau Arpèges - Les professionnels de la MSP - -Les professionnels de santé du CH Châteauroux Le Blanc - les EHPAD - CPAM - IDE chargée de télémedecine du GIP esanté Centre Val de Loire - L'IDE chargée de la Télémédecine dans le cadre du GHT de l'Indre
Calendrier prévisionnel	2020
Dispositif d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils : 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'actes de télémedecine - nombre d'établissements équipés - nombre de professionnels de santé intéressés
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	Réticence des professionnels de santé et des patients par méconnaissance de cet outil. Problème du haut débit ? Financement
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - ARS (FIR) - CPER

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 1-2 : Accompagner à la création d'un exercice coordonné

Nom du pilote : Fédération des URPS / URPS Médecins Libéraux

Accompagner à la création d'un exercice coordonné	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	ACCES AUX SOINS PRIMAIRES
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et la coopération entre professionnels de santé - Fluidifier et sécuriser les parcours de soins du patient - Gagner du temps médical par une meilleure connaissance des ressources du territoire et une meilleure coordination - Faciliter les conditions d'exercice des professionnels de santé
Description de l'action	<p>La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) est un mode d'organisation pluriprofessionnelle qui s'inscrit dans une démarche territoriale et populationnelle. Les CPTS sont constituées à l'initiative des professionnels de santé de ville, de 1^{er} et de 2^{ème} recours, et peuvent associer d'autres acteurs de la santé en fonction de la nature des projets et au fur et à mesure de leur avancée. Le projet de CPTS doit répondre à un ou plusieurs besoins de la population et des professionnels de santé dans l'objectif de mieux organiser les parcours de santé à l'échelle d'un territoire et répondre à d'autres enjeux structurants : l'accès aux soins, les conditions d'exercice des professionnels, l'attractivité des territoires, etc.</p> <p>L'action de l'URPS Médecins Libéraux, mandaté par la Fédération des URPS Centre – Val de Loire consistera à accompagner les projets et actions des différentes Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sur le territoire et des équipes de soins primaires (ESP).</p>
Population cible	Professionnels de santé
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Union Régionale de Santé – Médecins Libéraux Mylène Rouzaud-Cornabas Marine Cousset
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - ARS Centre Val de Loire - Les professionnels de santé du territoire - -URPS
Calendrier prévisionnel	2019-2021
Dispositif d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels engagés dans une démarche d'exercice coordonné - Nombre d'exercices coordonnés existants sur le territoire
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - L'activité - Le processus - Le résultat ▪ Outils : 	

Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	Le CLS s'inscrit comme un partenaire privilégié des actions CPTS, en lien avec la coordination régionale de l'URPS pour la mise en place des projets CPTS.
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds d'intervention régional (ARS) - CRST (Fiche 15-1) – 20 000 € pour la mise en route d'une CPTS (aide au démarrage) - Accord conventionnel interprofessionnel (CPAM) - URPS ML pour l'accompagnement de la mise en place de la CPTS

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 1-3 : Promouvoir l'attractivité du territoire

Nom du pilote : Communautés de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse et Marche Occitane-Val d'Anglin

<i>Promouvoir l'attractivité du territoire</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	ACCES AUX SOINS PRIMAIRES
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Attirer les internes en médecine - Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé
Description de l'action	<p>➤ Aller directement à la rencontre des étudiants en Faculté de médecine de Tours et Limoges et dans les établissements de formation afin que le territoire du Pays Val de Creuse – Val d'Anglin soit identifié, et proposer aux étudiants intéressés une visite du territoire sous forme de parcours sur 2 jours.</p> <p>Ce parcours serait l'occasion de montrer ce qui existe sur le territoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - infrastructures médicales, sociales, culturelles, sportives - établissements scolaires (Ecoles, Collèges, Lycées) - qualité environnementale <p>➤ Accompagner les nouvelles installations sur le territoire en terme administratif, aide à la recherche d'un logement, aide dans la recherche d'un emploi pour le conjoint...</p> <p>➤ Plan de communication : valoriser le territoire comme lieu d'exercice et de vie en réalisant un plan de communication recensant les services existants, l'offre de soins et l'ensemble des aides disponibles sur le territoire. Une plaquette de communication pourra être réalisée afin de la diffuser le plus largement possible par voie électronique, affichages et documentations dans les lieux d'exercice, les Facultés de médecine, les collectivités.</p> <p>➤ Un dossier recensant les besoins sur le territoire, en termes de professionnels de santé, sera réalisé afin d'en informer les futurs professionnels susceptibles de s'installer sur le territoire.</p> <p>Plus globalement, la promotion du territoire pourra également se faire via les sites internet des Communautés de Communes.</p>
Population cible	Professionnels de santé souhaitant s'installer en zone rurale Etudiants en médecine, dentisterie, kinésithérapie...
Secteur géographique visé	Facultés de médecine de Tours, Limoges
Identification du responsable de l'action	Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse Communauté de Communes Marche Occitane - Val d'Anglin
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Les Facultés de médecine de Tours et Limoges et les établissements de formation dans le secteur de la santé - Les professionnels de santé du territoire (futurs maitres de stage) - Les élus du territoire - Les acteurs du territoire ayant déjà des actions en faveur de l'installation de nouveaux PS (MSA « Exercer en campagne » Initiative Santé Indre...) - ARS

	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Régional - Conseil Départemental - OTSI - Les syndicats étudiants - L'Agence d'attractivité de l'Indre – A²
Calendrier prévisionnel	A partir de 2020
Dispositif d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils : 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de nouveaux professionnels installés - nombre de stagiaires - nombre d'étudiants venus visiter le territoire - nombre de contacts directs dans les lieux de formation
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	Atout : <ul style="list-style-type: none"> - qualité de vie du territoire Limites : <ul style="list-style-type: none"> - méconnaissance du territoire - éloignement des équipements culturels, ... - milieu rural peu prisé des jeunes actifs - coûts des déplacements sur sites
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - CDC - Région - Département - CPAM

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n°1-4: Accompagner l'exercice regroupé des professionnels de santé sur le territoire

Nom du pilote : Communautés de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse et Marche Occitane - Val d'Anglin

Accompagner l'exercice regroupé des professionnels de santé sur le territoire	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	ACCES AUX SOINS PRIMAIRES
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Pallier le déficit de professionnels de santé sur le territoire - Améliorer le parcours de soins du patient en diminuant les temps d'accès aux soins - Réduire la fracture médicale en renforçant l'attractivité du territoire vis à vis des professionnels de santé et notamment des jeunes - Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé - Accompagner les mutations en matière de pratique médicale
Description de l'action	<p>Cette action consiste en l'accompagnement de 2 projets :</p> <p style="text-align: center;">✘ Création d'un exercice regroupé à Eguzon-Chantôme</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La structuration de projet est en discussion : il pourra s'agir d'une maison médicale, d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire ou d'une antenne. ➤ Si la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire ou d'une antenne est décidée, la validation du projet sera soumise à l'avis de l'ARS. Un projet de santé sera en effet présenté à l'ARS qui sera en charge de vérifier la cohérence entre ce projet de santé et les orientations du Projet Régional de Santé 2. ➤ Ce projet prévoit la réhabilitation de bâtiments propriétés de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse, afin de les transformer en maison de santé, proposant une offre médicale et sociale diversifiée, sur un même lieu. ➤ Cette structure regrouperait des professionnels de santé (médecins généralistes, kinésithérapeutes, dentistes...) et des professionnels du secteur social (assistant social, acteurs de prévention, permanences diverses...) ➤ Cette structure sera équipée en matériel de télémédecine <p style="text-align: center;">✘ Mise en place d'un exercice regroupé à Saint-Benoit-du-Sault</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projet de mise en place d'un exercice regroupé à Saint-Benoit-du-Sault. La forme définitive de la structure doit être définie. Il s'agirait soit d'une antenne de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton-sur-Creuse, soit d'une transformation en MSP de la maison médicale existante. Dans ces deux cas, un projet de santé devra être défini et sera soumis à l'avis de l'ARS.
Population cible	<p>Population habitant autour d'Eguzon</p> <p>Population habitant autour de Saint Benoit du Sault</p>
Secteur géographique visé	<p>Eguzon et communes alentours</p> <p>Saint Benoit-du-Sault et communes alentours</p>

Identification du responsable de l'action	Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse Communauté de Communes Marche Occitane - Val d'Anglin
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels de santé du territoire - ARS - Région Centre
Calendrier prévisionnel	A partir de 2020
Dispositif d'évaluation : ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils :	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de nouveaux professionnels installés - nombre de patients - taux d'occupation du site
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	Point positif : coordination pluridisciplinaire Limites : <ul style="list-style-type: none"> - nécessité d'avoir une forte implication des professionnels de santé - attirer de nouveaux professionnels - nécessité d'avoir un plan d'actions commun entre les MSP du territoire
Sources de financement potentielles	ARS Région Etat (DSIL)

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 1-5 : Etude sur les besoins de Soins de Suite et de Réadaptation

Nom du pilote : Communautés de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse et Marche Occitane - Val d'Anglin

Etude sur les besoins de Soins de Suite et de Réadaptation	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	ACCES AUX SOINS
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter des informations afin de mettre en évidence les besoins du territoire - Démontrer la nécessité de ce service dans le but d'améliorer la qualité des soins
Description de l'action	<p>L'activité de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) a pour objet de prévenir ou de réduire les conséquences possibles des déficiences de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion au sein de leur vie familiale et professionnelle.</p> <p>Le secteur des SSR connaît un développement continu compte tenu des besoins de soins liés aux maladies chroniques et au vieillissement de la population. De plus, cette offre est de plus en plus sollicitée du fait de la diminution des durées moyenne de séjour en médecine et en chirurgie.</p> <p>A travers 3 missions principales, le secteur du SSR est une vraie alternative à l'hospitalisation complète :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rééducation pour aider le patient à recouvrer le meilleur potentiel de ses moyens physiques, cognitifs et psychologiques. L'objectif est, autant que possible, la restitution intégrale de l'organe lésé ou le retour optimal à sa fonction. - réadaptation pour accompagner le patient si les limitations de ses capacités s'avèrent irréversibles. Le but est de lui permettre de s'adapter au mieux à ces limitations et de pouvoir les contourner autant que possible. - réinsertion pour aller au-delà des soins médicaux et garantir une réelle autonomie au patient – dans sa vie familiale et professionnelle – afin qu'il recouvre au maximum les conditions de vie qui précédaient son séjour hospitalier. La réinsertion représente donc l'aboutissement d'une prise en charge totalement personnalisée du patient. <p>Le territoire du Pays Val de Creuse - Val d'Anglin ne compte aucun établissement avec un secteur SSR, les patients n'ayant d'autres choix que d'aller dans des établissements éloignés de leur domicile, lorsque cela est possible.</p> <p>Cette action vise donc à étudier les besoins en matière de SSR et la pertinence de ce service sur le territoire.</p>
Population cible	<p>Les patients arrivant au terme d'un séjour hospitalier,</p> <p>Les patients dont l'affection nécessite une prise en charge spécifique, notamment en gériatrie.</p>
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin

Identification du responsable de l'action	Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - ARS - ORS
Calendrier prévisionnel	2020
Dispositif d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils : 	<ul style="list-style-type: none"> - données récoltées
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	<p>Bonnes pratiques à promouvoir / points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - volonté ministérielle de désengorger les services d'Urgences et de développer la vidéo assistance entre les EHPAD et le SAMU. - présence d'un équipement de radiologie à la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Argenton-sur-Creuse avec utilisation de la télémédecine. - Possibilité de mutualiser des équipements dans le cas où le SSR serait créé au sein d'un établissement existant sur le territoire. <p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créations soumises à autorisations sanitaires - Problème du financement - Nombre de places dévolues au SSR par la Région
Sources de financement potentielles	

AXE N°2

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Fiche Action n°2-1 Prise en charge globale des aidants

Fiche Action n° 2-2 Etude sur les besoins en matière d'accueil de jour

Fiche Action n° 2-3 Rompre l'isolement des personnes âgées

Fiche Action n° 2-4 Adaptation du logement

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 2-1 : Prise en charge globale des aidants

Nom du pilote : Service de Soins Infirmiers à Domicile d' Argenton-sur-Creuse

Prise en charge des aidants	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter l'épuisement moral et physique de l'aidant - Permettre à l'aidant de se reposer et de prendre soin de sa santé, sans culpabilité - Préserver les conditions favorables au bien-vieillir
Description de l'action	<p>La prise en charge des aidants familiaux est multi-partenaire.</p> <p><u>Groupe de parole des SSIAD d'Argenton et de St Plantaire à Cuzion</u></p> <p>Le groupe de soutien et d'échanges ouvre un espace de parole et de partage d'expériences pour tous les aidants faisant face aux conséquences de la dépendance chez le ou les proches qu'ils accompagnent au quotidien.</p> <p>Ils permettent également aux personnes de créer des liens, de pouvoir échanger autour des difficultés et d'apporter des éléments de réponse.</p> <p>Ils sont encadrés par la psychologue et une aide-soignante de chaque SSIAD. Ces temps d'échanges ont lieu à la salle des associations de Cuzion les derniers jeudis de chaque mois de 14h30 à 16h30.</p> <p>Au cours des échanges, des dispositifs de répit leur sont proposés, dont l'initiative de la Plateforme de répit : le relai des aidants.</p> <p><u>Relai des aidants de la Plateforme de Répit</u></p> <p>Sur le secteur d'Argenton, un temps sera proposé aux aidants, le mardi, de 10h à 12h, une fois par mois.</p> <p>Les personnes accueillies : 6 personnes ayant des troubles légers à modérés. Les personnes présentant des troubles du comportement plus importants ne pourront être accueillies puisque les locaux ne sont pas sécurisés pour ce public. L'accueil sera possible après inscription auprès de l'Aide Médico-Psychologique (AMP) responsable de cette activité.</p> <p>L'équipe se compose de 3 AMP de la Plateforme.</p> <p>Ce temps avec l'aidé sera basé sur la stimulation des fonctions cognitives (mémoire, sens...) par le biais d'activités ludiques adaptées à chacun.</p> <p>L'aidant doit rester joignable en cas de problème majeur.</p> <p>La diffusion et la communication sont réalisées par le biais de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - flyers et affiches sur le secteur concerné, - parution dans les bulletins municipaux - Agenda du mois <p>Afin de relayer ces initiatives, et compte tenu de la population ressortissante agricole, la MSA propose une communication ciblée auprès de ses adhérents.</p> <p>La communication sera faite en priorité par mail auprès des adhérents, (voire par courrier) mais également auprès des professionnels de santé.</p> <p>De même, une information réciproque sera mise en place lors du Village des Aidants, qui a lieu à l'occasion de la journée nationale des aidants.</p>

Population cible	Les aidants familiaux
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	SSIAD d'Argenton et SSIAD de St Plantaire
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - SSIAD - Plateforme d'accompagnement et de répit - MSA - CCAS - CIAS - Les professionnels de santé - Services d'aide à domicile, de portage de repas et de téléassistance - Les coordinations gérontologiques - ARS - Conseil Départemental de l'Indre - CARSAT
Calendrier prévisionnel	2020 Si dispositifs renouvelés, 2020-2025
Dispositif d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - L'activité - Le processus - Le résultat ▪ Outils : 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances réalisées - Nombre de participants aux groupes de paroles et au relai des aidants - Taux de satisfaction des participants (enquête de satisfaction)
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	<ul style="list-style-type: none"> - Point de vigilance : non renouvellement du financement ARS - Non fréquentation des groupes de parole
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 2-2 : Etude sur les besoins en matière d'accueil de jour

Nom du pilote : Communautés de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse et Marche Occitane - Val d'Anglin

<i>Etude sur les besoins en matière d'accueil de jour</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie physique et des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés - Trouver une solution de soutien aux aidants familiaux
Description de l'action	<p><u>L'accueil de jour s'adresse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • principalement aux personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées et, pour certains accueils de jour, aux personnes atteintes d'autres maladies neuro-dégénératives comme la maladie de Parkinson par exemple ; • aux personnes âgées en perte d'autonomie physique. <p><u>L'accueil de jour permet aux personnes âgées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • de bénéficier d'un suivi régulier et d'un accompagnement adapté, • d'entretenir et maintenir leurs capacités grâce aux activités adaptées proposées lors de l'accueil de jour, • de renouer des liens, • de sortir de chez elles. <p><u>L'accueil de jour permet à leurs proches :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • de pouvoir libérer du temps durant la journée, • de pouvoir échanger avec les professionnels de l'accueil de jour, de ne pas rester seuls avec des questions et de partager des inquiétudes, • de pouvoir échanger avec d'autres familles vivant la même situation. <p>L'accueil de jour est proposé soit par des structures autonomes (des centres d'accueil de jour entièrement dédiés à l'accueil de jour), soit par des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) qui développent ce service particulier dans un espace dédié en plus de leur activité principale.</p> <p>Cette action consistera à étudier les besoins en matière d'accueil de jour sur le territoire Val de Creuse Val d'Anglin.</p> <p>Cette étude devra démontrer, ou non, la pertinence de la création d'un tel service sur le territoire.</p> <p>Les résultats de l'étude seront présentés à l'ARS et au Conseil Départemental de l'Indre, accompagné d'un pré-projet écrit.</p>
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> - personnes âgées - aidants familiaux

Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse Communauté de communes Marche Occitane - Val d'Anglin
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - ARS - EHPAD du territoire
Calendrier prévisionnel	
Dispositif d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils : 	<ul style="list-style-type: none"> - étude réalisée ou non - exploitation des données récoltées
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	<ul style="list-style-type: none"> - méconnaissance de ce dispositif par les usagers - l'architecture de l'accueil de jour est un facteur important - création soumise à autorisations sanitaires
Sources de financement potentielles	

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 2-3 : Rompre l'isolement des personnes âgées

Nom du pilote : Communautés de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse et Marche Occitane - Val d'Anglin

Rompre l'isolement des personnes âgées	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Rompre l'isolement des personnes âgées - Recréer du lien social - Faciliter l'accès aux soins et aux services
Description de l'action	<p>Plusieurs éléments sont à prendre en compte afin de rompre l'isolement des personnes âgées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des visites de courtoisie lors du Plan Canicule sur le territoire. Se référer à l'exemple de la commune d'Argenton-sur-Creuse. <p>Cette action consiste à contacter les personnes fragilisées et vérifier leurs besoins en cas de déclenchement de l'alerte « canicule ».</p> <p>Ainsi, un recensement des personnes âgées devra être réalisé par chaque commune souhaitant participer à cette opération.</p> <p>Un réseau de bénévoles devra également être mis en place, avec une formation spécifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude d'un partenariat avec des associations type Delta-Revie 36 pour mettre en place des coups de fils de courtoisie tout au long de l'année. - Développer les moyens de transport pour faciliter l'accès aux soins <p>Etudier l'éventualité de rejoindre le mouvement national Monalisa, qui est une alliance entre les solidarités publiques et la société civile engagée pour faire face à l'isolement social des personnes âgées. La coopération entre les membres permet de co-construire des outils et pratiques innovantes, comme la formation socle des bénévoles.</p> <p>Cette démarche collaborative permet ainsi de créer une synergie entre les parties prenantes d'un territoire autour de la lutte contre l'isolement social.</p> <p>Ainsi, une coopération territoriale entre le mouvement national Monalisa et les Communautés de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse et Marche Occitane Val d'Anglin sera étudiée.</p>
Population cible	Personnes de 65 ans et plus
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse Communauté de Communes Marche Occitane - Val d'Anglin
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Les CCAS / CIAS - Associations locales (Club 3^{ème} âge, Mieux Vivre...) - Delta-Revie 36 - Mouvement National Monalisa

Calendrier prévisionnel	2020-2021
Dispositif d'évaluation : ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils :	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de visites réalisées - nombre d'actions engagées sur les communes - nombre de bénévoles sur chaque commune
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	Atouts : <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un réseau de bénévoles sur le territoire - Des actions sont déjà mises en place ou sont en projet (ex : Conférence sur la dépression des personnes âgées par l'Association Mieux Vivre), des partenariats pourront donc être étudiés. Inconvénients : <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'être vigilant à ne pas faire concurrence aux moyens de transports déjà existants sur le territoire. - Développer et former un réseau de personnes bénévoles.
Sources de financement potentielles	

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 2-4 : Adaptation du logement

Nom du pilote : Communautés de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse et Marche Occitane - Val d'Anglin

Adaptation du logement	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les personnes âgées dont le logement aurait besoin d'être adapté - Mieux sensibiliser les personnes âgées à la réalisation de travaux d'adaptation du logement - Favoriser le maintien à domicile - Faciliter et améliorer le parcours du demandeur
Description de l'action	<p>Les personnes âgées qui habitent des logements peu adaptés, voire inadaptés, s'exposent à des facteurs de fragilité, comme le risque de chute, pouvant entraîner une prise en charge en établissement et annoncer les premiers signes de perte d'autonomie.</p> <p>Paradoxe : le nombre de personnes âgées augmente alors que le marché des travaux d'adaptation reste peu dynamique.</p> <p>L'adaptation du logement d'un sénior est donc indispensable pour prévenir les chutes et assurer un maintien à domicile sécurisé.</p> <p>Ainsi, l'adaptation du logement passe par la vérification de 5 points :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lieux de passages dégagés et bonne accessibilité - un éclairage suffisant - revêtements de sols adaptés - portes et fenêtres faciles à ouvrir - prises électriques accessibles <p>Les dispositifs d'aide sont souvent méconnus des demandeurs potentiels, d'où la nécessité d'informer sur les interlocuteurs à solliciter, les démarches à effectuer et les aides possibles à demander.</p> <p>L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) a un rôle d'information et d'orientation des particuliers sur l'ensemble des aides liées aux politiques de l'habitat.</p> <p>L'ADIL sera donc la porte d'entrée pour l'accompagnement des ménages qui ont notamment des projets de travaux pour le maintien à domicile, en associant tous les partenaires.</p> <p>Un partenariat avec la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) de l'Indre pourra être envisagé afin de repérer les logements des personnes âgées ayant besoin d'être adaptés, éventuellement par le biais de la formation des aides à domicile.</p>
Population cible	Les personnes âgées de 65 ans et plus
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse Communauté de communes Marche Occitane- Val d'Anglin

Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - ADIL - CD 36 - MAIA - SOLIHA - ANAH - CLIC - CIAS / CCAS - Associations locales personnes âgées
Calendrier prévisionnel	
Dispositif d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils : 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	Difficulté quant à l'identification des personnes âgées ayant besoin de travaux d'adaptation de leur logement.
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - CD 36 (PIG Adaptation) - La Conférence des Financeurs (aide individuelle)

AXE N°3

PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE ET COMMUNICATION

Fiche Action n°3-1 Promouvoir les bonnes pratiques de santé

Fiche Action n°3-1-1 Promotion des dépistages organisés

Fiche Action n°3-1-2 Accompagner l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial communautaire « Manger autrement en Vallée de la Creuse »

Fiche Action n° 3-1-3 Mise en place d'une journée « prévention santé »

Fiche Action n° 3-2 Promouvoir un habitat de qualité

Fiche Action n° 3-2-1 Amélioration de la qualité de l'air intérieur

Fiche Action n° 3-2-2 Mieux prévenir les risques liés au confinement du radon dans l'habitat et les Etablissements Recevant du Public

Fiche Action n° 3-2-3 Sensibilisation des acteurs en matière de santé à l'habitat indigne

Fiche Action n° 3-3 Relayer les campagnes nationales

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 3-1 : Promouvoir les bonnes pratiques de santé

Nom du pilote : Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers Antenne 36 / Communautés de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse et Marche Occitane - Val d'Anglin

<i>Promouvoir les bonnes pratiques de santé</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE ET COMMUNICATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'intérêt de la prévention en santé - Informer sur les dépistages existants - Communiquer positivement sur le thème de la prévention
Description de l'action	Plusieurs fiches : <ul style="list-style-type: none"> - promotion des dépistages organisés - accompagner le développement du projet alimentaire territorial communautaire - mise en œuvre d'une journée « prévention santé »
Population cible	Tout public
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Centre Régional de Coordination des Dépistages des cancers – Antenne 36 Communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - professionnels de santé, pharmaciens - élus et agents des communes - enfants, enseignants, parents d'élèves, producteurs locaux
Calendrier prévisionnel	A partir de janvier 2020
Dispositif d'évaluation : ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - L'activité - Le processus - Le résultat ▪ Outils :	Spécifiques en fonction de l'action
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les acteurs - Résistances possibles aux changements - Difficultés logistiques

Sources de financement potentielles	LEADER Dispositif régional A VOS ID DRAAF
--	---

Description de l'activité	Budget prévisionnel (€)
1. Communication	10000
2. Formation	15000
3. Recherche	20000
4. Développement	25000
5. Evaluation	10000
6. Suivi	12000
7. Partenariat	18000
8. Divers	8000
Total	118000

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 3-1-1 : Promouvoir les dépistages organisés

Nom du pilote : Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers – Antenne 36

<i>Promouvoir les dépistages organisés</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE ET COMMUNICATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'intérêt du dépistage - Relayer l'information sur les dépistages organisés - Contribuer à l'amélioration du taux de participation aux dépistages organisés
Description de l'action	<p>Le diagnostic précoce des cancers permet d'optimiser la prise en charge et d'améliorer son efficacité.</p> <p>Afin d'aller au plus près des lieux de vie, le CRCDC propose des séances d'information à destination :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des médecins généralistes et des infirmières libérales car ils sont des relais de communication auprès de leurs patients, qui peuvent faire partie potentiellement du public ciblé par les dépistages du colon et du cancer du sein. Ils peuvent relayer l'information concernant l'intérêt des dépistages. <p>Une invitation leur sera envoyée au préalable.</p> <ul style="list-style-type: none"> - des personnels des communes, sur leurs temps de travail, après accord préalable du maire de la commune. <p>Lors de ces séances, le CRCDC présentera l'intérêt des dépistages précoces, des informations générales sur le cancer du colon et sur le cancer du sein (voire cancer du col de l'utérus).</p> <p>Un personnel informé est un personnel qui se soigne.</p>
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes de 50 à 74 ans, particulièrement la population éloignée du système de santé
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	<p>Mme Françoise DEVAY : médecin coordonnateur</p> <p>Mme Magali GOBIN : chargée de communication</p>
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - professionnels de santé, notamment médecins généralistes et infirmières libérales - les pharmaciens - le personnel de chaque commune - les élus
Calendrier prévisionnel	Second semestre 2020 - 2021
Dispositif d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - L'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'actions de communication réalisées - nombre de participants aux réunions d'information - évolution du taux de participation aux dépistages organisés

<ul style="list-style-type: none"> - Le processus - Le résultat <p>▪ Outils :</p>	
<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mobiliser les infirmières libérales et les médecins généralistes, qui ont déjà des emplois du temps saturés - accord préalable des maires des communes pour que leur personnel participe aux réunions d'information sur leur temps de travail.
<p>Sources de financement potentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CPAM - ARS

Fiche action n° 3-1-2: Accompagner l'émergence d'un Projet alimentaire Territorial communautaire « Manger autrement en Vallée de la Creuse »

Nom du pilote : Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

Accompagner l'émergence d'un Projet Alimentaire territorial communautaire « Manger autrement en Vallée de la Creuse »	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE ET COMMUNICATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une stratégie commune à l'échelle intercommunale concernant l'alimentation sur le territoire - Mobiliser les acteurs de l'alimentation du territoire en créant un espace d'échanges et de coordination entre ces personnes - Garantir l'équilibre alimentaire des repas des cantines scolaires - Améliorer la qualité nutritionnelle des produits consommés - Augmenter la part de produits frais dans les denrées travaillées au sein des cantines scolaires - Augmenter de manière durable la part des produits locaux, biologiques et issus de circuits courts produits et consommés sur le territoire (en restauration hors domicile). - Sensibiliser les convives à la question alimentaire dans les cantines scolaires - Favoriser une alimentation saine et équilibrée et sensibiliser les plus jeunes aux bienfaits d'une bonne alimentation sur la santé - Prévenir les risques liés au surpoids et à l'obésité - Promouvoir une alimentation durable
Description de l'action	<p>La question alimentaire est un enjeu que la CC Eguzon Argenton Vallée de la Creuse souhaite se réapproprier, en proposant de développer un Projet Alimentaire Territorial (PAT) intitulé « Manger autrement en Vallée de la Creuse ».</p> <p>Ce projet est l'élargissement du PAT porté par les communes d'Argenton-sur-Creuse, Le Pêchereau et Saint Marcel au territoire de la Communauté de communes EAVC.</p> <p>En 2018, ces trois communes se sont engagées dans un PAT afin d'augmenter la part des produits locaux et issus de l'agriculture biologique dans les assiettes des élèves scolarisés sur leur territoire, en s'associant à quatre structures locales pour co-animer le projet, à savoir l'Adar Civam, Cagette & Fourchette, CPIE Brenne Berry et Détéa.</p> <p>Cette dynamique actuelle autour de ce projet et ses premières réussites ont entraîné une réflexion sur sa valorisation et sa pérennisation dans le temps, d'où son extension au territoire communautaire.</p> <p>La démarche vise à poser les bases d'un Projet Alimentaire Territorial à mener à partir de 2021 sur le territoire communautaire.</p> <p>Celle-ci se décompose en 4 axes :</p> <p>Axe 1 :Gouvernance et coordination :</p> <p>Objectif général : Fédérer les acteurs du territoire Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer une gouvernance autour de l'alimentation à l'échelle du territoire

	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une stratégie commune à l'échelle intercommunale <p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration étroite avec le service économique de la CC Eguzon Argenton Vallée de la Creuse - Création d'un COFIL - Réalisation d'une charte = ambition des acteurs du territoire sur les questions d'alimentation <p>Axe 2 : Diagnostic et émergence des besoins du territoire :</p> <p>Objectifs généraux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les acteurs et comprendre la dynamique du territoire. - Identifier les problématiques et besoins. - Sensibiliser les acteurs à l'intérêt de la démarche et partager les résultats obtenus sur le PAT expérimental à l'échelle des 3 communes d'Argenton, Le Pêchereau et St Marcel. <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic réalisé au plus près des acteurs, mené par le biais d'un questionnaire/enquête, par téléphone et en vis-à-vis. - Rencontres et démarchage plus qualitatif auprès de certaines structures ciblées. - Rédaction d'un diagnostic (dont production d'éléments cartographiques), mise en forme et diffusion. - Organisation d'un forum sur l'alimentation <p>Axe 3 :Animation d'un réseau des acteurs de l'alimentation :</p> <p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter des connaissances et des compétences aux acteurs investis dans le projet, sur des thématiques spécifiques ayant trait à l'alimentation. - Amplifier et animer une dynamique territoriale. <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'ateliers, de temps de rencontre et d'échanges de formation par type d'acteurs. - Partage d'expériences entre enseignants sur la sensibilisation à l'alimentation locale - Organisation d'une rencontre entre producteurs et cuisiniers de la Restauration Hors Domicile. <p>Axe 4 :Pérennisation de la dynamique :</p> <p>Objectif général : Amorcer un PAT.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation de la charte - Mise en relief des éléments de cohésion entre les différentes actions amorcées au cours de l'année - Traduction de la charte en plan d'action - Entériner la structuration pérenne d'un COFIL sur le territoire
<p>Population cible</p>	<p>Jeunes : convives des établissements scolaires, des centres de vacances, de loisirs, crèches</p> <p>Professionnels : professionnels de la restauration collective et commerciale, producteurs, transformateurs, organisateurs d'évènements festifs ponctuels, professionnels de structures médicales</p> <p>Personnes démunies : bénéficiaires de la banque alimentaire, de structures de réinsertion par l'activité professionnelle (ESAT...)</p>

	<p>Personnes à l'hôpital et/ou seniors : usagers des EPHAD, des structures médico-sociales</p> <p>Grand Public : habitants de l'intercommunalité</p>
Secteur géographique visé	Le territoire de la Communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse
Identification du responsable de l'action	Communauté de communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse Projet mis en œuvre par Adar Civam, Cagette & Fourchette, CPIE Brenne Berry et Détéa.
Acteurs à mobiliser	Professionnels de la restauration hors domicile, producteurs locaux, élus Adar Civam, Cagette & Fourchette, CPIE Brenne Berry et Détéa.
Calendrier prévisionnel	Janvier 2020 – Janvier 2021
<p>Dispositif d'évaluation :</p> <p>▪ Critères/indicateurs mesurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> <p>▪ Outils :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants à la conférence de lancement - Nombre de participants au forum - Nombre de réponses au questionnaire - Nombre d'établissements ciblés rencontrés par Cagette et Fourchette - Nombre de participants aux ateliers et aux groupes de travail - Mise en place d'une instance de gouvernance multi-acteurs et pérenne - Augmentation de la part de produits vendus via la plateforme Cagette et Fourchette - Augmentation du nombre de partenaires consommateurs de la plateforme - Nombre de nouveaux agriculteurs installés et adhérents de la plateforme Cagette et Fourchette. - Fréquentation du blog www.https://systemealimentaireterritorialargentonnais.wordpress.com/ <p>Un comité de pilotage se réunira pendant la mise en œuvre de l'action et permet d'informer, de valider et d'obtenir des retours des différentes parties prenantes.</p> <p>Un bilan qualitatif est réalisé à chaque rencontre avec les participants</p>
<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</p>	<p>Mobilisation des différentes parties prenantes tout au long du processus</p> <p>Résistances possibles au changement de la part des différents acteurs à accompagner : recours à des personnes extérieures qualifiées pour animer la démarche.</p> <p>Difficultés logistiques dans la mise en œuvre de la plateforme de distribution de produits locaux : mise en place progressive du service qui nécessite l'implication de tous.</p> <p>Retours négatifs des enfants sur certains menus, aliments, plats. Cela nécessite de s'ajuster régulièrement et d'être attentifs.</p>
Sources de financement potentielles	LEADER Dispositif régional A VOS ID DRAAF

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 3-1-3 : Mise en place d'une journée « prévention santé »

Nom du pilote : Communautés de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse et Marche Occitane - Val d'Anglin

<i>Mise en place d'une journée « Prévention santé »</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE ET COMMUNICATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - prendre conscience de son capital « santé » - promouvoir l'intérêt de la prévention - informer sur les dépistages existants - communiquer positivement sur le thème de la prévention
Description de l'action	<p>Mettre en place un évènement « santé », regroupant plusieurs acteurs tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (outil de communication = mur du colon) - Association Française des Diabétiques de l'Indre (dextro) - Etablissement Français du Sang - Réseaux de santé - UC IRSA (rattrapage vaccinal organisé pourra être mis en place) <p>Mise à disposition d'une salle dans une commune.</p> <p>Communication préalable : presse, radio, bulletins municipaux, affichages, flyers, site internet...</p>
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble de la population
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Animateur CLS – Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse, en partenariat avec la Communauté de Communes Marche Occitane - Val d'Anglin
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs de la santé en général - Les élus
Calendrier prévisionnel	2022
Dispositif d'évaluation :	<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'acteurs présents lors de l'évènement - nombre de visiteurs
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - L'activité - Le processus - Le résultat ▪ Outils :

Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	- mobiliser les acteurs
Sources de financement potentielles	

Description de l'outil de suivi des indicateurs de l'ADP	Objectifs de l'outil
Description de l'outil de suivi des indicateurs de l'ADP	Objectifs de l'outil
Description de l'outil de suivi des indicateurs de l'ADP	Objectifs de l'outil
Description de l'outil de suivi des indicateurs de l'ADP	Objectifs de l'outil
Description de l'outil de suivi des indicateurs de l'ADP	Objectifs de l'outil
Description de l'outil de suivi des indicateurs de l'ADP	Objectifs de l'outil
Description de l'outil de suivi des indicateurs de l'ADP	Objectifs de l'outil

Fiche action n° 3-2 : Promouvoir un habitat de qualité

**Nom du pilote : Mutualité Française Centre-Val de Loire / Agence Régionale de Santé
Délégation Départementale de l'Indre / Opérateur OPAH**

Promouvoir un habitat de qualité	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE ET COMMUNICATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population des risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur - Informer la population des risques sanitaires liés à l'exposition au radon - Garantir des conditions de vie descentes à la population
Description de l'action	Plusieurs fiches : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité de l'air intérieur - Prévention des risques liés au radon - Sensibilisation des acteurs / professionnels de santé à l'habitat indigne
Population cible	Population , Professionnels de santé, Elus
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Action 3-2-1 : Mutualité Française Centre Val de Loire Action 3-2-2 : ARS DD 36 Action 3-2-3 : opérateur OPAH
Acteurs à mobiliser	Mairies, DDT, ARS, ANAH, ADIL....
Calendrier prévisionnel	Voir sous-fiches en fonction des actions
Dispositif d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - L'activité - Le processus - Le résultat ▪ Outils : 	Voir sous-fiches en fonction des actions
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	Voir sous-fiches en fonction des actions
Sources de financement potentielles	Voir sous-fiches en fonction des actions

Fiche action n° 3-2-1 : Amélioration de la qualité de l'air intérieur

Nom du pilote : Mutualité Française Centre-Val de Loire

<i>Amélioration de la Qualité de l'Air Intérieur</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE ET COMMUNICATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les professionnels de santé, social, et socio-médical sur la qualité de l'air intérieur - Informer la population des risques liés à la pollution de l'air intérieur et communiquer sur les gestes à adopter - Diminuer les effets des polluants de l'air intérieur sur la santé
Description de l'action	<p>Mise en place d'ateliers de sensibilisation à la qualité de l'air intérieur auprès de professionnels (Durée : 2h), avec un outil ludique et pédagogique « Justin Peu d'Air »</p> <p>Par ailleurs, comme le prévoit le troisième Plan Régional en santé environnement, la MFCVL est dotée d'un Conseiller Environnement Intérieur (CEI).</p> <p>Ainsi, une visite à domicile pourra être faite par le CEI pour audit de l'air intérieur (questionnaire, mesures, prélèvement si nécessaire, rapport), conseils sur le fonctionnement et les modalités d'occupation des lieux.</p> <p>Le CEI intervient à la demande du médecin spécialiste, chez un patient souffrant de pathologies respiratoires et/ou allergiques, et pour lesquelles l'environnement domestique joue un rôle sur la survenue ou l'aggravation de leur pathologie.</p> <p>Il a été démontré que la visite à domicile d'un CEI est bénéfique pour ces patients pour lesquels un environnement domestique défavorable constitue un facteur aggravant.</p>
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnels de la santé, travailleurs sociaux, professionnels intervenants dans le champ de l'aide à la personne (Services d'aide à la personne (SAAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)), ... - Personnes souffrant de pathologies respiratoires et/ou allergiques, sur prescription médicale
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Mutualité Française Centre-Val de Loire : Murielle Gendron
Acteurs à mobiliser	<p>Structures identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hôpital, cabinets (SF libéral) • MSP • L'ensemble des services d'aide à la personne du territoire • L'ensemble des SSIAD du territoire • RAM, PMI • CCAS

Calendrier prévisionnel	1 atelier en 2020, puis 1/an 80 visites par an sur la région, soit 12 à 14 visites par département
Dispositif d'évaluation : ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils :	Nombre de participants Nombre de personnes en capacité de conseiller, de relayer l'information Nombre de personnes ayant été conseillées par la personne relais dans le cadre de son activité (questionnaire de suivi à 1 mois : 4-5 questions via formulaire en ligne). Nombre de visites Nombre de prescriptions Nombre de recommandations mises en place par la personne visitée La maison Justin Peu d'Air Appareils de mesures : température, humidité et CO, ondes électromagnétiques. Visuel et documents Formulaire de demande de visite pour médecin Questionnaire de visite Prélèvements biologiques, chimiques (envoi en laboratoire) Guide INPES sur la QAI Questionnaire de suivi à 6 mois
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir au moins 6 inscrits pour ouvrir l'atelier - Avoir une prescription médicale avec accord de la personne à visiter
Sources de financement potentielles	<ul style="list-style-type: none"> - MFCVL - ARS

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 3-2-2 : Mieux prévenir les risques liés au confinement du radon dans l'habitat et les ERP

Nom du pilote : Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, Délégation Départementale de l'Indre

<i>Mieux prévenir les risques liés au confinement du radon dans l'habitat et les ERP</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE ET COMMUNICATION
Objectif opérationnel	Faire connaître à la population les risques sanitaires liés à l'exposition au radon dans l'habitat et les établissements d'enseignement (écoles primaires)
Description de l'action	<p>Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, qui s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments.</p> <p>Présent notamment dans le sud du département de l'Indre, il est reconnu cancérigène pulmonaire par l'Organisation Mondiale de la Santé.</p> <p>Un arrêté du 27 juin 2018 définit une cartographie des zones à risques en France, en distinguant 3 zones, selon leur potentiel radon :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Zone 1 : les communes des zones à potentiel radon faible (peu de risque de trouver du radon dans les habitations) ; o Zone 2 : les communes des zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments ; o Zone 3 : les communes des zones à potentiel radon significatif. <p>Ainsi, les communes Bazaiges, Ceaulmont, Chavin, Parnac, Saint Benoit du Sault et Tilly sont en zone 2.</p> <p>Les communes de Badecon-le-Pin, Baraize, Beaulieu, Bonneuil, Chaillac, Cuzion, Eguzon-Chantôme, Gargilles-Dampierre, La Châtre l'Anglin, Mouhet, Pommiers, et Roussines sont en zone 3.</p> <p>Ainsi, l'ARS sera chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le public, les élus et les professionnels sur les risques sanitaires liés au radon, sur les nouveaux dispositifs réglementaires et sur les facteurs susceptibles d'affecter la qualité de l'air intérieur. - Informer les exploitants des établissements recevant du public, visés par la réglementation et situés dans des zones prioritaires pour la mesure du radon. - Organiser des réunions de sensibilisation dans les communes concernées. - Réaliser une campagne de mesurage du radon dans l'habitat.
Population cible	Population, élus, professionnels de santé, secrétaires de mairie
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	ARS Centre Val - de Loire Délégation Départementale de l'Indre

Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Mairies - DDT - ANAH - ADIL
Calendrier prévisionnel	2020 - annuellement
Dispositif d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils : 	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions organisées avec les élus locaux, la population et les professionnels de santé. - nombre de logements privés ayant bénéficié de dosages au radon, à la demande des particuliers.
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	La diffusion du radon étant lié à un phénomène naturel, les risques sanitaires restent peu connus des personnes exposées.
Sources de financement potentielles	- ANAH (pour les travaux)

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 3-2-3 :Sensibilisation des acteurs en santé à l'habitat indigne

Nom du pilote : Opérateur OPAH

<i>Sensibilisation des acteurs en santé à l'habitat indigne</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE ET COMMUNICATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir des conditions de vie descentes aux ménages se trouvant dans des situations à risques - Mettre en place un réseau de repérage et de suivi des situations à risques
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble de son territoire.</p> <p>Un des enjeux de l'OPAH est de lutter contre l'habitat indigne et très dégradé, en accompagnant les propriétaires.</p> <p>L'opérateur OPAH, outre son rôle d'expertise à travers les diagnostics de terrain, a également une mission de repérage et de recensement des situations.</p> <p>Ainsi, un suivi partagé des situations est nécessaire entre tous les acteurs qui pourraient avoir connaissance des cas de mal logement.</p> <p>La mission de repérage et de recensement des situations sera réalisée à travers diverses actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de permanence une fois par mois sur Eguzon et Argenton, pour une communication de proximité. - réunion de sensibilisation et d'information des acteurs médicaux du territoire et des professionnels intervenant à domicile. L'objectif étant que les situations de fragilité liée au logement rencontrées par ces professionnels soient signalées à l'opérateur OPAH afin qu'elles soient étudiées. En effet, ces acteurs de proximité doivent être de véritables relais d'informations.
Population cible	- population vivant au sein d'un habitat indigne
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Opérateur OPAH
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - ARS - DDT (PDLHI) - CAF - ADIL - ANAH
Calendrier prévisionnel	2019 - 2024

<p>Dispositif d'évaluation :</p> <p>▪ Critères/indicateurs mesurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> <p>▪ Outils :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - nombre de logements où un diagnostic a été réalisé - nombre de logements ayant bénéficié de travaux - nombre de logements ayant fait l'objet d'une subvention de l'ANAH - montant total des travaux engagés - montant total des subventions reçues
<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de repérage des personnes isolées - Veiller à ce que les actions s'inscrivent en lien étroit avec le futur Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (en construction).
<p>Sources de financement potentielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ANAH - Caisses de retraite - Région Centre Val de Loire

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 3-3 : Relayer les campagnes nationales

Nom du pilote : Communautés de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse et Marche Occitane - Val d'Anglin

<i>Relayer les campagnes nationales</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	PREVENTION PROMOTION DE LA SANTE ET COMMUNICATION
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans une action de prévention « globale » - Etre le relais au niveau local des campagnes de prévention nationales - Sensibiliser les habitants à leur santé
Description de l'action	<p>Cette action consistera à relayer les campagnes de prévention nationales, européennes et internationales sur le territoire (ex : Octobre rose, Mars bleu, Moi(s) sans tabac, Semaine Européenne de la vaccination ...)</p> <p>Le calendrier des dates des campagnes nationales sera demandé chaque année au CODES 36.</p> <p>Ainsi, en début de chaque année, il pourra être décidé de définir certaines campagnes prioritaires à relayer sur l'année en cours.</p> <p>Cela permet de prévoir un programme sur la durée de vie du CLS en approfondissant certains thèmes chaque année.</p> <p>Aucun moyen de communication n'est écarté : site internet, réseaux sociaux, affichages dans les cabinets médicaux, ...</p>
Population cible	Tout public
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - CODES 36 - les acteurs du médical et du social - les collectivités - les mutualités
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Dispositif d'évaluation :	- nombre de campagnes relayées
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - L'activité - Le processus - Le résultat ▪ Outils : 	

<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</p>	<p>Point positif : les campagnes de communication existent déjà</p>
<p>Sources de financement potentielles</p>	

AXE N°4

SANTÉ MENTALE ET HANDICAP

Fiche Action n°4-1 Promouvoir la santé mentale

Fiche Action n°4-1-1 Sensibilisation à la santé mentale

Fiche Action n°4-1-2 Programme de prévention à destination des scolaires

Fiche Action n° 4-2 Inscription dans la démarche d'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale de l'Indre

Fiche Action n° 4-3 Groupe d'échanges et de réflexions autour de la santé mentale

Fiche Action n° 4-4 Communiquer sur le dépistage précoce des troubles du neuro-développement

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 4-1 : Promouvoir la santé mentale

Nom du pilote : Clinique du Haut Cluzeau et Comité Départemental d'Education pour la Santé de l'Indre

<i>Promouvoir la santé mentale</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	SANTE MENTALE ET HANDICAP
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Informer autour de la santé mentale - Désigmatiser la maladie mentale et inciter les personnes à se faire soigner - Développer les compétences psychosociales des enfants scolarisés en Unités Localisées d'Inclusion Scolaires (ULIS).
Description de l'action	<p>Cette action se décompose en 2 sous actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des professionnels de santé et du grand public à la santé mentale par le biais de conférence notamment. - Programme de prévention à destination des scolaires
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> - la population - les scolaires
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Clinique du Haut Cluzeau CODES 36
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - psychologues - professionnels de santé - Education Nationale - Parents d'élèves
Calendrier prévisionnel	A partir de 2020
Dispositif d'évaluation :	Spécifiques en fonction de l'action
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - L'activité - Le processus - Le résultat ▪ Outils : 	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	Spécifiques en fonction de l'action
Sources de financement potentielles	

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 4-1-1 : Sensibilisation à la santé mentale

Nom du pilote : Clinique du Haut Cluzeau

Sensibilisation à la santé mentale	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	SANTE MENTALE ET HANDICAP
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Désigmatiser la maladie mentale et inciter les personnes à se faire soigner - Informer autour de la santé mentale
Description de l'action	<p>Apporter une information au grand public lors de 2 conférences annuelles d'une durée d'une heure, suivies d'un débat.</p> <p>Ces conférences seront animées par les psychologues de la Clinique du Haut Cluzeau.</p> <p>Thématiques : <i>Comment mieux vivre avec la dépression ? définition de la dépression de l'adulte (quelques chiffres), présentation de quelques outils thérapeutiques, et de la thérapie ACT. Possibilité pour le patient d'être acteur de son propre changement.</i></p> <p><i>Hygiène numérique : pour que les écrans soient à notre service et non l'inverse. La relation aux écrans est-elle toujours librement consentie ? quelles est la place des algorithmes dans notre quotidien ? notre attention est captée par les algorithmes conçus pour attirer notre cerveau, l'addiction aux écrans fait maintenant partie de la classification internationale des maladies psychiatriques. Il s'agit d'un enjeu de santé publique.</i></p> <p>Lieux pressentis : Argenton sur Creuse et Eguzon-Chantôme</p>
Population cible	Tout public
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Jenny Villaudière – Directrice de la Clinique du Haut Cluzeau
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - psychologues - professionnels de santé
Calendrier prévisionnel	<p>Une conférence premier semestre 2020,</p> <p>Une conférence second semestre 2020.</p>
Dispositif d'évaluation :	<p>Nombre de participants aux conférences</p> <p>Nombre de dépliants d'informations remis</p>
	<p>Comptage lors de la manifestation</p> <p>Mise à disposition de dépliants</p>
<p>▪ Critères/indicateurs mesurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'activité - Le processus - Le résultat <p>▪ Outils :</p>	

<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</p>	<p>Nécessité d'une communication presse locale et relais radio.</p>
<p>Sources de financement potentielles</p>	<p></p>

<p></p>	<p></p>
---------	---------

<p></p>	<p></p>
---------	---------

<p></p>	<p></p>
---------	---------

<p></p>	<p></p>
---------	---------

<p></p>	<p></p>
---------	---------

<p></p>	<p></p>
---------	---------

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 4-1-2 : Programme de prévention à destination des scolaires

Nom du pilote : CODES 36

<i>Programme de prévention à destination des scolaires</i>	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	SANTE MENTALE ET HANDICAP
Objectif opérationnel	Développer les compétences psychosociales (CPS) des enfants scolarisés en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) école
Description de l'action	<p>Cette action nouvelle passe par une information relative à ce programme auprès des établissements scolaires concernés.</p> <p>La sensibilisation au développement des CPS se fait selon une logique progressive :</p> <p>Une 1^{ère} séance basée sur les besoins fondamentaux,</p> <p>Une 2^{ème} sur la connaissance et l'estime de soi,</p> <p>Une 3^{ème} relative aux émotions,</p> <p>La 4^{ème} séance est liée à la communication.</p>
Population cible	Enfants scolarisés en Unité Localisée d'Inclusion Scolaire (ULIS) école – cycle 3 et communauté éducative
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Justine BALLAND – Diététicienne/Chargée de projets
Acteurs à mobiliser	Education Nationale Enseignants spécialisés Parents d'élèves
Calendrier prévisionnel	Impulsion de l'action en 2020

<p>Dispositif d'évaluation :</p> <p>▪ Critères/indicateurs mesurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> 	<p><u>Indicateurs d'activité :</u></p> <p>Moyens financiers à disposition</p> <p>Temps mobilisé</p> <p>Moyens Matériels mobilisés</p> <p>Etat d'avancement : relais contactés, outils diffusés</p> <p><u>Indicateurs de processus :</u></p> <p>Nombre de séances réalisées</p> <p>Nombre d'élèves présents</p> <p>Durée des séances</p> <p>Méthodes et supports utilisés</p> <p>Analyse des points forts et points faibles</p> <p>Satisfaction des élèves</p> <p><u>Indicateurs de résultats :</u></p> <p>Réaction des élèves au cours des séances</p> <p>Connaissance des besoins fondamentaux</p> <p>Connaissance de soi</p> <p>Gestion des émotions</p> <p>Communication</p>
<p>▪ Outils :</p>	<p>Tableau de bord des séances</p> <p>Fiches conducteurs</p> <p>Relevé des évaluations après chaque séance</p> <p>Grille d'entretien des temps de restitution</p> <p>Questionnaires d'évaluation finale à destination des élèves et des enseignants (connaissance et satisfaction)</p>
<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.</p>	<p>Points de vigilance, risques identifiés et difficultés préalables à lever :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'adhésion et l'implication de l'ensemble des acteurs dans le projet -L'approche novatrice accueillie par tous <p>Bonnes pratiques à promouvoir :</p> <p>Le développement des compétences psychosociales dès le plus jeune âge est un élément essentiel pour un possible changement de ses comportements. Cette approche positive et valorisante permet de travailler de manière transversale à l'acquisition et au maintien du bien-être en prenant l'individu dans sa globalité.</p> <p>Cette stratégie permet de travailler à partir des ressources des personnes ciblées par l'intervention. La finalité de l'action sera d'apprendre à vivre ensemble (quelles que soient les différences), à mieux décrypter les attitudes, ses propres émotions et celles des autres.</p> <p>Ce projet se base sur l'expression de tous les enfants, que ce soit en termes de savoirs, de pouvoir agir et de recherche d'idées ensemble.</p>
<p>Sources de financement potentielles</p>	<p>L'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire</p>

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 4-2 : Inscription dans la démarche d'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale de l'Indre

Nom du pilote : Conseil Territorial de Santé de l'Indre

Inscription dans la démarche d'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale de l'Indre	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	SANTE MENTALE ET HANDICAP
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les parcours de santé des usagers - Organiser les coopérations entre les acteurs de la santé mentale
Description de l'action	<p>La loi de modernisation de notre système de santé n° 2016 -41 du 26.01.2016 instaure, dans son article 69 les Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM), « dont l'objet est <i>l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture</i> » et qui constituent les fondements de la nouvelle politique territoriale de santé mentale.</p> <p>Au niveau du Département de l'Indre, c'est le Conseil Territorial de Santé 36 qui porte ce projet.</p> <p>La première phase consiste en l'élaboration d'un Diagnostic Territorial Partagé (DTP) , qui recense les dispositifs existants sur le territoire ainsi que les manques et les défaillances.</p> <p>La seconde phase correspond à la phase de projets, en préconisant des actions à entreprendre pour répondre aux besoins identifiés dans le DTP.</p> <p>Les actions développées visent à la promotion de la santé mentale, l'amélioration continue de l'état de santé physique et psychique des personnes, la promotion des capacités des personnes et leur maintien ou leur engagement dans une vie sociale et citoyenne active.</p> <p>Le PTSM de l'Indre est en cours de rédactions et devrait être validé en juillet 2020 pour une durée de cinq ans.</p> <p>Le territoire du CLS s'intégrera à ces travaux et prendra en compte les recommandations du futur PTSM pour la mise en œuvre d'actions à venir.</p>
Population cible	<p>Le Diagnostic Territorial partagé a mis en avant 11 publics spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les enfants et les adolescents - les jeunes majeurs - les personnes âgées - les personnes en situation de handicap - les personnes issues du monde paysan - les migrants - les personnes addictes et usagers de drogues - les personnes en deuil et traumatisées psychiques - les personnes atteintes d'une maladie psychique
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Conseil Territorial de Santé de l'Indre, via la Commission Spécialisée en santé Mentale

Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none">- tous les acteurs du secteur médical, social , médico-social- les associations
Calendrier prévisionnel	A partir de 2020
Dispositif d'évaluation : <ul style="list-style-type: none">▪ Critères/indicateurs mesurant :<ul style="list-style-type: none">- <i>L'activité</i>- <i>Le processus</i>- <i>Le résultat</i>▪ Outils :	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	
Sources de financement potentielles	

Contrat Local de Santé Val de Creuse Val d'Anglin

Fiche action n° 4-3 : Groupe d'échanges et de réflexions autour de la santé mentale

Nom du pilote : Clinique du Haut Cluzeau

Groupe d'échanges et de réflexions autour de la santé mentale	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	SANTE MENTALE ET HANDICAP
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et intégration des personnes en souffrance psychique dans la société - Mettre en place une culture commune autour de la santé mentale - Renforcer les liens entre les acteurs
Description de l'action	<p>Mise en place d'un groupe d'échanges et de réflexion sur les cas de personnes souffrant de troubles psychiques résidant dans des logements collectifs.</p> <p>En effet, les personnes atteintes de troubles psychiques rencontrent des problèmes relationnels, qui lorsqu'ils n'arrivent pas à être résolus ou pris en compte par l'entourage, peuvent mener à un isolement progressif voire à une rupture totale de lien social. Dans cette situation, l'entourage doit faire preuve de compréhension et de patience mais ne sait pas toujours de quelle manière se comporter.</p> <p>Ce groupe aura pour objectif d'informer les bailleurs sociaux sur la gestion des cas compliqués au sein des logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment faciliter l'intégration des personnes avec des troubles psychiques dans les logements ? - Quel accompagnement mettre en place ? <p>Un travail collaboratif avec le SAMSAH et l'UNAFAM sera mis en place.</p> <p>Fréquence à déterminer en fonction des demandes des bailleurs sociaux et des disponibilités de l'équipe de soins du Haut Cluzeau.</p> <p>Ce groupe sera tout d'abord destiné aux bailleurs sociaux mais il pourra être élargi aux professionnels ayant besoin d'informations sur un cas complexe dans le cadre de leurs missions.</p> <p>Il peut s'agir des médecins, des travailleurs sociaux, des acteurs éducatifs...</p>
Population cible	Bailleurs sociaux du territoire
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Clinique du Haut Cluzeau
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - bailleurs sociaux (OPAC 36, SCALIS) - UNAFAM - SAMSAH
Calendrier prévisionnel	

Dispositif d'évaluation : ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupe mis en place - Nombre de partenaires présents
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	<ul style="list-style-type: none"> - essoufflement des partenaires
Sources de financement potentielles	

Fiche action n° 4-4 : Communiquer sur le dépistage précoce des troubles du neuro-développement

Nom du pilote : AIDAPHI

Communiquer sur le dépistage précoce des troubles du neuro-développement	
Rappel de l'axe stratégique du CLS	SANTE MENTALE ET HANDICAP
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le dépistage précoce des troubles du neuro-développement (TND) pour les enfants de moins de 7 ans - Repérer et accompagner, au plus tôt, les enfants présentant un TND. - Agir sur la trajectoire développementale des enfants de moins de 7 ans.
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022, le gouvernement a fixé comme objectif la mise en place d'un parcours coordonné de bilan et intervention précoce d'un an pour les enfants de 0 à 6 ans inclus, afin d'accélérer l'accès à un diagnostic.</p> <p>La construction de ce parcours est organisée via une plateforme de coordination et d'orientation qui contribue à la sécurisation du parcours des familles dès le repérage d'un potentiel TND et dont les principales missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'appui aux professionnels de la 1^{ère} ligne ; - L'accompagnement et les interventions pluridisciplinaires auprès des enfants et des familles dans le parcours diagnostique au travers notamment d'un conventionnement avec les structures de ligne 2 du territoire ; - La coordination des professionnels de santé libéraux ayant contractualisé avec elle et l'accompagnement de la famille dans le parcours mobilisant ces professionnels. <p>Depuis le 1^{er} juillet 2019, une plateforme de coordination et d'orientation (PCO 36) a été créée au sein du Département de l'Indre, portée par le CALME d'Ardenes géré par l'AIDAPHI (Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées), sur désignation du Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire.</p> <p>Parmi ses missions, communiquer sur l'intérêt du dépistage précoce des TND et sur l'existence de cette plateforme auprès des médecins du territoire.</p> <p>Cette information, réalisée via la FMC d'Argenton-sur-Creuse, aura pour but de sensibiliser les médecins qui devront, en cas de confirmation des signaux d'alerte, renseigner le guide de repérage des TND ainsi que la lettre d'adressage qui y est annexée et envoyer ces documents à l'intention des médecins coordonnateurs de la PCO 36.</p> <p>Les intervenants insisteront sur l'importance de mettre en œuvre les actions appropriées, dès la suspicion d'un TND.</p> <p>Les interventions seront réalisées par au moins un des 3 médecins assurant le temps de coordination médicale de la PCO 36, à savoir : Dr Eléna PIRAMPEL (médecin généraliste), Dr Nicole SCHMIDT de LA BRELIE (médecin pédiatre) et Dr Marie FABRE-GRENET (médecin pédiatre).</p>

Population cible	Enfants de moins de 7 ans non diagnostiqués Médecins généralistes, psychiatres, psychologues, ergothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciennes du territoire
Secteur géographique visé	Pays Val de Creuse - Val d'Anglin
Identification du responsable de l'action	Monsieur Max LEFRERE, Directeur du CALME
Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'Indre - Le Conseil Territorial de Santé de l'Indre - Médecins Généralistes du territoire (Association de FMC d'Argenton-sur-Creuse) - Médecins de PMI de l'Indre - Les professionnels libéraux (ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues cliniciens, neuropsychologues, orthophonistes, ...) de l'Indre.
Calendrier prévisionnel	A partir de 2020
Dispositif d'évaluation : ▪ Critères/indicateurs mesurant : <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'activité</i> - <i>Le processus</i> - <i>Le résultat</i> ▪ Outils :	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels sensibilisés lors des actions de communication - Nombre d'enfants orientés vers la plateforme de coordination et d'orientation (via le guide de repérage des TND) - Nombre de professionnels ayant contractualisé avec la plateforme - Délais de prise en charge des enfants
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc	<p>Possibilité d'associer tous les professionnels lors d'une même action de communication.</p> <p>Capacité de l'AIDAPHI et des intervenants à gérer ces différentes actions sur l'ensemble du territoire de l'Indre</p>
Sources de financement potentielles	Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire via le financement de la PCO 36.